

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2022_0091

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 24 JUIN 2022,
L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre juin, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 17 juin 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHEIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. DUJARDIN DRAULT, Mme VISKOVIC, Mme VICTOR-LE ROCH, M. BRICOGNE, Mme RAJAONAH, M. ABOUDOU, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme MONIER, M. BOUTET, Mme RENIER, M. KONTE, M. CASSE.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. MAYOULOU NIAMBA qui a donné pouvoir à M. TIENG ; Mme SAKHO-CAMARA qui a donné pouvoir à M. KONTE ; Mme ROTOMBE qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC ; Mme NATALE qui a donné pouvoir à M. RATOUCHEIAK ; M. TRIEU qui a donné pouvoir à M. FONTAINE ; M. ROSENMANN qui a donné pouvoir à Mme DAGUILLANES ; Mme SAFI qui a donné pouvoir à Mme MONIER ; M. BEGUE, qui a donné pouvoir à M. DUJARDIN DRAULT.

EXCUSÉS : M.DRAME, Mme PERUGIEN

En raison d'une redondance avec le point n° 5 (Attribution de subventions aux associations dans le cadre du budget supplémentaire 2022), les points n°18 (Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive Vlan - section Tennis de table) et n° 19 (Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive Marne-la-Vallée Basket Val Maubuée) sont retirés de l'ordre du jour.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. TATI

8) ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le rapport d'orientations budgétaires 2021,

VU la délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2020 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2021,

VU l'adoption du budget primitif 2021 par le Conseil municipal lors de sa séance du 29 janvier 2021,

VU l'adoption de la décision modificative n° 1 du budget 2021 (ajustements du budget 2021) par le Conseil municipal lors de sa séance du 26 mars 2021,

VU l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 par le Conseil municipal lors de sa séance du 28 juin 2021,

VU l'arrêté du compte administratif 2020 par le Conseil municipal lors de sa séance 28 juin 2021,

VU l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2020 par le Conseil municipal lors de sa séance du 28 juin 2021,

VU l'adoption du budget supplémentaire 2021 par le Conseil municipal lors de sa séance du 28 juin 2021,

VU l'adoption de la décision modificative n° 2 du budget 2021 (ajustements du budget 2022) par le Conseil municipal lors de sa séance du 29 novembre 2021,

VU le rapport d'orientations budgétaires 2022,

VU la délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2021 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2022,

VU l'adoption du budget primitif 2022 par le Conseil municipal lors de sa séance du 28 janvier 2021,

VU l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2021 par le Conseil municipal lors de sa séance du 24 juin 2022,

VU l'arrêté du compte administratif 2021 par le Conseil municipal lors de sa séance du 24 juin 2022,

VU la proposition de budget supplémentaire 2022 de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT que le budget supplémentaire 2022 a pour objet de procéder à la reprise des résultats de l'exercice 2021 ainsi qu'à la reprise des restes à réaliser de l'exercice 2021 dans le budget 2022,

CONSIDÉRANT que le budget supplémentaire 2022 a pour objet des ajustements dans le budget 2022 (inscriptions nouvelles et annulations de crédits),

CONSIDÉRANT que la proposition de budget supplémentaire 2022 s'équilibre, pour chacune des sections, en recettes et en dépenses comme il suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Crédits votés au titre du présent budget	1 121 397,39 €	1 121 397,39 €
Investissement		
Crédits votés au titre du présent budget	3 641 314,80 €	3 641 314,80 €
TOTAL BS 2022	4 762 712,19 €	4 762 712,19 €

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder au vote par nature du budget supplémentaire :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section de d'investissement ;
- avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III-B3 ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après l'adoption du compte administratif de N-1,

ENTENDU l'exposé de M. RATOUCNIAK, 5e Adjoint au Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ,
(28 VOTES POUR, 3 VOTES CONTRE, 0 ABSTENTION)**

ADOpte le budget supplémentaire 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Crédits votés au titre du présent budget	1 121 397,39 €	1 121 397,39 €
Investissement		
Crédits votés au titre du présent budget	3 641 314,80 €	3 641 314,80 €
TOTAL BS 2022	4 762 712,19 €	4 762 712,19 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : Mathieu Viskovic

Date de signature : 30/06/2022

Qualité : Maire de Noisiel



Présenté par le Maire,

A NOISIEL, le 24 juin 2022

Le Maire,

Voté par le Conseil Municipal,

A NOISIEL, le 24 juin 2022

Les Membres du Conseil Municipal,

VISKOVIC Mathieu

TIENG Sithal

NEDJARI Madhia

FONTAINE Alain

TROQUIER Corinne

RATOUCHNIAK Patrick

JEGATHEESWARAN Chirani

SABOUNDJIAN Magaly

MAYOULOU NIAMBA Miéri

DUJARDIN DRAULT Nicolas

VISKOVIC Douniazadde

CAMARA - SAKHO Massogbe

ROTOMBE Claudine

VICTOR - LE ROCH Carline

NATALE Pascale

BRICOIGNE Florian

TRIEU Du Hon

RAJAONAH Valérie

ROSENMANN Michel

ABOUDOU Mohamed

DAGUILLANES Lydie

NOTE Yvon

JULIAN Patricia

TATI Yvon

NAMUJIMBO SAFI Vanessa

BEGUE Gérard

MONIER Marie-Rose

BOUTET Emmanuel

DRAME Marcus

PERUGIEN Laëtitia

RENIER Florence

KONTE Boubacar

CASSE Damien

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Préfecture

le 30/06/2022 et de la publication, le 30/06/2022

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 31

VOTES :

Pour : 28

Contre : 3

Abstentions : 0

Date de convocation : 17/06/2022

A NOISIEL, le 24/06/2022

Le Maire,

Mathieu VISKOVIC

